

**ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LA  
PLACE DU COMMUNAL (LOT OF SAVEURS - MARDI 21 JUILLET 2026)**

**AR\_052\_2026**

**Le Maire de la Commune de CABRERETS (Lot)**

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'à l'occasion du **MARCHE GOURMAND organisée LOT OF SAVEURS**, qui aura lieu **mardi 21 juillet 2026**, sur la Commune, il convient de réglementer la circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs sur la place du communal, afin d'éviter des accidents et des encombrements qui pourraient s'y produire,

**ARRÊTE :**

**Article 1er.** - La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, Cyclomoteurs, sauf riverains et véhicules de premiers secours, sont rigoureusement interdits sur la place du communal dans son intégralité

**MARDI 21 JUILLET 2026 DE 07H00 A MINUIT**

**Article 2** - La signalétique correspondante sera mise en place par les organisateurs.

**Article 3.** - Le Maire de la Commune de Cabrerets, le Responsable de la manifestation sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Cabrerets, le 01.07.2026

Le Maire,  
Agnès DELPECH

Pour le Maire,  
L'adjoint délégué

